

Autour de Larnas



Visorando



Randonnée n°18386770

Une randonnée proposée par tocdu26

Larnas est située sur le bord oriental du plateau de Saint-Remèze, à 300 m d'altitude. Le village est traversé par la Nègue et est dominé par la Dent de Rez (719 m).

Durée :	4h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11,90 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	273 m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	272 m	Région :	Massif central
Point haut :	359 m	Commune :	Larnas (07220)
Point bas :	219 m		

Description

Se garer sur le parking derrière la mairie et l'office de tourisme de Larnas.

(D/A) Du parking, se diriger vers la route, prendre à gauche et passer devant la mairie et l'office de tourisme en suivant le balisage PR® (Blanc et Jaune). Prendre la Route d'Ellieux, passer devant l'église et monter jusqu'au départ du Chemin de l'Oratoire, sous la ligne électrique.

(1) Partir à droite par le Chemin de l'Oratoire, suivre le balisage PR®. Arriver à une fourche, continuer à gauche toujours en suivant le balisage PR® et rejoindre une bifurcation.

(2) Suivre à gauche la direction de Viviers (9,3 km) en s'aidant du balisage PR®. Le sentier suit en descente le fond du vallon à main droite et rejoint une route après avoir traversé le Ruisseau d'Ellieux.

(3) Prendre à gauche sur la route goudronnée toujours en suivant le balisage PR®. Passer devant une ferme et aller tout droit. Passer sous les lignes électriques et rejoindre le départ d'une impasse à gauche.

(4) Poursuivre par le chemin tout droit qui rentre dans le sous-bois toujours en suivant le balisage PR®.

À la fin du sentier, rejoindre une piste sous la ligne électrique et la prendre à gauche jusqu'à une bifurcation.

(5) Tourner à gauche sur la piste en direction Saint-Thomé, Larnas, toujours en suivant le PR®. Rester sur ce chemin jusqu'au croisement avec un calvaire.

(6) Suivre la route goudronnée à gauche durant environ 100 m, puis partir par le sentier qui monte à droite (piste VTT2). Au champ de lavande, continuer tout droit puis ignorer les chemins à droite et à gauche. Continuer tout droit en suivant le balisage VTT.

(7) Virer à droite sur le sentier qui monte en suivant le balisage PR® (possibilité d'aller tout droit et de rattraper le parcours plus loin). Rejoindre la route goudronnée et prendre à gauche. Passer devant le champ de lavande et de chênes. À la bifurcation rencontré, tourner à droite sur la piste (Chemin des Buissières). Continuer toujours tout droit sur la piste principale en ignorant les départs à droite.

(8) Tourner à gauche dans l'allée avec des murets en pierres sèches. Aller tout droit sur ce chemin jusqu'au croisement avec la D262. Traversez-la (**soyez vigilant**).

Points de passages

D/A Parking Mairie

N 44.449247° / E 4.597999° - alt. 302 m - km 0

1 Chemin de l'Oratoire

N 44.450658° / E 4.604798° - alt. 335 m - km 0.66

2 Bois de la Sainte-Beaume

N 44.449824° / E 4.615996° - alt. 286 m - km 1.83

3 Cabane de chasseurs

N 44.451965° / E 4.620454° - alt. 219 m - km 2.33

4 Boîte à lettres 392. Impasse

N 44.458849° / E 4.610279° - alt. 270 m - km 3.57

5 Poteau Gandaubert

N 44.465862° / E 4.617025° - alt. 350 m - km 4.77

6 Calvaire

N 44.460917° / E 4.59467° - alt. 321 m - km 6.83

7 Sentier montant à droite

N 44.457047° / E 4.587384° - alt. 334 m - km 7.56

8 Allée. Murets en pierre sèche

N 44.452327° / E 4.576248° - alt. 336 m - km 8.78

9 D262. Fontaine des Buis

N 44.445979° / E 4.590588° - alt. 306 m - km 10.2

10 Poteau : La Peyrière

N 44.44428° / E 4.601192° - alt. 342 m - km 11.2

D/A Parking Mairie

N 44.448969° / E 4.597947° - alt. 307 m - km 11.9

(9) Prendre direction Bas Rocher 0,4 km Larnas. Suivre le sentier de gauche en suivant le balisage PR®. Aller jusqu'au poteau Bas Rocher. Prendre à gauche direction Larnas.

(10) Sous les lignes électriques, emprunter le sentier à gauche Larnas 0,7 km. **Penser à refermer la barrière pour les animaux en pâturage.** Rattraper la route goudronnée qui monte en direction Nord. Arriver au carrefour, prendre sur la gauche la Rue du Village. Face à la mairie et l'office de tourisme, partir à gauche puis à droite pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Prévoir eau en quantité suffisante.

Bâtons et chaussure de marche conseillés.

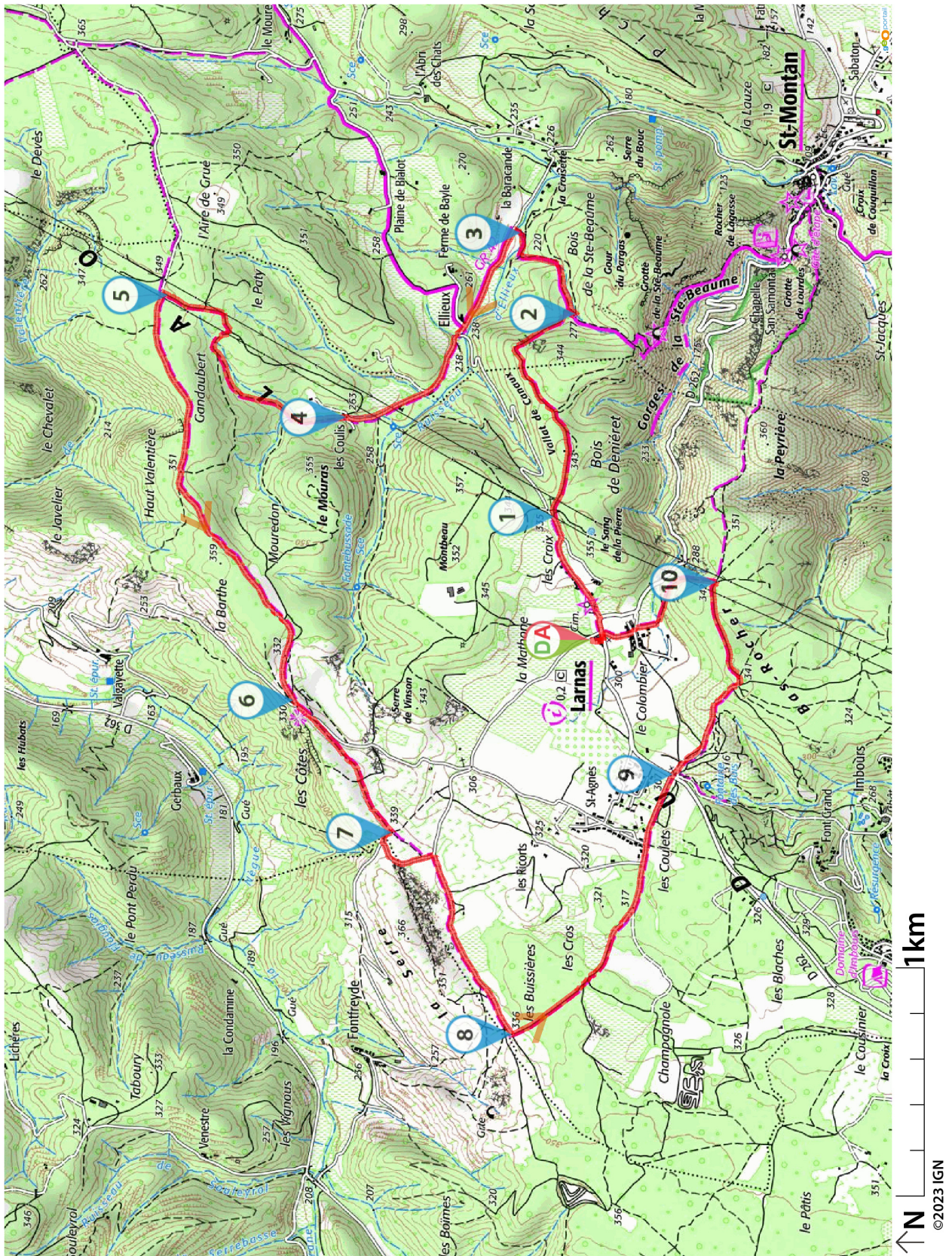
A proximité

Église Saint-Pierre (Larnas).

Le village de Saint-Montan à quelques kilomètres (Sud-Est).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-larnas/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.